

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et les départements,
11 francs pour trois mois,
21 francs pour six mois,
40 francs pour l'année.

Un numéro : 20 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et C^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUCHE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles **vingt-quatre heures** avant les journaux de Paris.

Lyon, le 29 avril 1848.

ELECTIONS.

Les noms des quatorze représentants du département du Rhône à l'assemblée nationale ont été proclamés hier au soir à sept heures sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, en présence d'une foule immense vivement agitée, bien que la plupart des nominations fût déjà certaine depuis la matinée.

Voici ces noms avec le nombre de voix obtenues :

Laforest.	127,763	suffrages.
Doutre.	104,901	
Auberthier.	84,386	
Lortet.	83,661	
Lacroix.	80,069	
Mortemart.	71,746	
Gourd.	69,433	
Paullian.	64,337	
Benoit.	63,881	
Mouraud.	59,724	
Chanay.	54,914	
Ferrouillat.	53,406	
Pelletier.	48,371	
Greppo.	44,984	

Nous essaierons de classer les opinions des représentants, sauf à revenir sur cette première appréciation, si des réclamations légitimes et personnelles se produisaient.

MM. Lortet, Chanay, Laforest sont des républicains de diverses nuances, depuis les limites du libéralisme de la Restauration jusqu'au plus haut degré du républicanisme.

M. Paullian appartient à l'opinion libérale de la Restauration et à l'opposition du dernier règne.

MM. Benoit, Pelletier, Greppo et Doutre passent pour avoir des idées communistes.

Nous aurions regardé M. de Mortemart comme légitimiste, si aux dernières élections il n'eût fait une déclaration qui le rangeait à peu près dans le centre gauche d'alors; nous n'avons pas eu le temps de le juger à la chambre, nous verrons ses actes.

M. Lacroix n'a pas d'opinion; la forme gouvernementale paraît, jusqu'ici, lui être indifférente; c'est un riche industriel et propriétaire.

M. Auberthier, adjoint à la Croix-Rousse, n'a de sa vie manifesté les moindres tendances; il est impossible de le classer, car il est douteux qu'il ait jamais songé à la politique.

M. Gourd est un ancien capitaine de la jeune garde impériale; on le dit libéral comme l'étaient les vieux soldats.

M. Mouraud avait, dit-on, des opinions avancées sous le dernier gouvernement; mais nous ne l'avions pas vu encore dans les rangs du parti républicain.

M. Ferrouillat est complètement inconnu. Il s'était rendu dans le département de Saône-et-Loire pour briguer la candidature; il y trouva peu de chances, et il poursuivit sa route, changeant la tête de sa lettre de recommandation, et substituant le mot RHÔNE à celui de SAÔNE-ET-LOIRE. Il s'est glissé à la faveur du décousu et des luttes de nos élections. Cette nomination est le plus étrange succès qu'on puisse imaginer.

En résumé, et sauf réclamations, la représentation lyonnaise compte :

- Quatre communistes.
- Trois républicains.
- Trois libéraux.
- Deux indifférents.
- Deux opinions inconnues ou douteuses.

Le parti qui vient de triompher dans la révolution de février n'entre pas même pour un quart dans la représentation du Rhône. Si les nominations du reste de la France devaient donner un résultat semblable, il serait fort difficile qu'il sortit de l'assemblée nationale une constitution vraiment républicaine, capable d'assurer la marche du progrès sans compromettre l'ordre.

Le résultat des élections pour le département du Rhône a produit hier une agitation très vive. A la Croix-Rousse, des rassemblements assez nombreux manifestaient hautement leur déplaisir de voir arriver à la constituante des hommes tout-à-fait en dehors de leurs idées; des cris violents contre certains candidats se sont fait entendre. A deux reprises et à la lueur des torches, une promenade nocturne ayant pour but de rassembler toutes les personnes mécontentes s'est effectuée. On se serait peut-être porté à quelque chose de plus grave, quand deux individus, dont un militaire, ont engagé la foule à ne se livrer à aucun acte; avant d'avoir rallié les campagnes induites en erreur, ont-ils dit, par des malveillants.

Le militaire a promis, autant que cela lui était possible, le concours de l'armée. Celui qui l'accompagnait, et qui faisait partie d'une commission de vingt membres du club central démocratique, était chargé d'aller de suite auprès de M. le commissaire du gouvernement, Martin Bernard, afin de demander la destitution du général de division Gemeau, qui avait fait placarder un ordre du jour attaquant, disait-il, plusieurs sociétés. L'on dit que cette démarche doit se renouveler aujourd'hui. Le même homme a parlé au nom du club central d'un banquet fraternel à offrir jeudi prochain à l'armée. Ce banquet aurait lieu au Grand-Camp.

Elections.

DRÔME. — 8 REPRÉSENTANTS.

Bonjean, avocat à la cour de cassation.	60,836	suff.
Philippe Mathieu, de Romans.	37,838	
Sauteyra, sous-commissaire du gouvernement à Montélimar.	34,878	
Bajard, docteur en médecine à Saint-Donat.	34,774	
Rey, membre du conseil-général, à Saillans.	34,673	
Curnier, ancien maire de Valence.	33,308	
Théodore Morin, fabricant, membre du conseil-général, à Dieulefit.	30,398	
Bellin, avocat à Lyon.	23,414	

BOUCHES-DU-RHÔNE. — 10 REPRÉSENTANTS.

Voici le résultat du dépouillement pour les cantons dont le vote est connu en ce moment; il ne manque plus que deux cantons.

Barthélemy, maire.	68,964	suffrages.
Lamartine.	37,203	
Ollivier (Démosthène).	36,593	
Berryer.	42,442	
Sauvaire-Barthélemy.	35,928	
Astouin, portefaix.	33,576	
Laboulié.	32,230	
Lacordaire.	31,096	
Cormenin.	29,103	
Pascal (d'Aix).	27,714	

Les noms qui suivent ont obtenu le plus de voix après les précédents; la liste n'est donc pas définitive encore.

Poujolat.	27,672	
Hennequin.	27,427	
Dubosc.	26,029	
Reybaud (Louis).	25,246	
Gleize-Crivelli.	23,411	
Thiers.	20,473	

LOIRE. — Les nominations suivantes sont définitives :
 Alcock, Chavassieu, Beaune, Verpillieux, Devilaïne, Martin Bernard, Point, Fourneyron, Callet, Levet, J. Favre.

DOUBS. — 7 REPRÉSENTANTS.

Demesmay (Aug.)	Baraguay-d'Hilliers.
Convers.	Bixio.
Mauvais (V.).	Blondeau.
Tanchard.	

AIN.

Voici le résultat connu de 31 cantons sur 35 :

Bochard.	64,803	suff.
Regembal.	37,746	
Quinet.	46,878	
Charrassin.	43,055	
Tendret.	42,376	
Bodin (de Montribloud).	41,396	
Bouvet.	40,840	
Champvans.	32,727	
Maissiat (Jacques).	30,840	

Il reste à connaître les procès-verbaux des cantons de Belley, Lagnieu, Châtillon-les-Dombes et Saint-Trivier-sur-Moignans.

BAS-RHIN. — 15 REPRÉSENTANTS.

Résultat présumé, non encore officiel.

Liechtenberger.	Foy.	Boussingault.
Martin.	Gloxin.	Beyer (E.).
Lauth (G.).	Culmann.	Engelhardt.
Kling-Schlosser.	Chauffour (V.).	Westercamp.
	Champy (P.).	Dorlan.

LOIRET. — 12 REPRÉSENTANTS.

28 cantons sur 31. (Manquent encore : Châtillon-sur-Loire, Briare.)

Roger.	61,467	suffrages.
Rondeau.	61,045	
Alex. Martin.	60,280	
Abbatucci.	59,046	
Arbey.	48,813	
Emile Péan.	37,082	
Michot.	32,378	
Considérant.	29,237	
Guindey.	26,010	
Cormenin fils.	25,430	
Perrot.	18,993	
Genteur.	18,339	

SEINE-ET-MARNE.

MM. Georges Lafayette, Oscar Lafayette, Drouyn de Lhuys, Jules de Lasteyrie, Portalis, Chapon, commandant de la garde nationale; Jules Bastide, ancien rédacteur en chef du *National*; Auberger, cultivateur; Eugène d'Harcourt, ancien pair de France.

— Dans la Sarthe, neuf nominations sur douze sont déjà connues : ce sont celles de MM. Trouvé Chauvel, banquier; Jules Lebreton, Gaslin de Chantenay, Hortensius Saint-Albin, Gustave de Beaumont, Armand Marrast, Lamoricière, Jules de Lasteyrie, Degoussé. Trois autres nominations sont à connaître. Il est probable que M. Ledru-Rollin figurera sur la liste.

— Nous recevons le relevé des votes des différents cantons de l'Yonne. En voici le résultat :

Marie.	68,880	suffrages.
Guichard.	68,063	
Larabit.	67,269	
Cormenin.	64,746	
Rathier.	57,516	
Robert.	54,986	
Vaulabelle.	40,043	
Charton.	25,417	
Rampon.	20,472	

Outre les six cantons; dont les bulletins n'étaient pas complètement dépouillés lors des dernières nouvelles, il reste encore à con-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 50 AVRIL 1848.

UNE AVENTURE DE GRAND CHEMIN.

SOUVENIRS MILITAIRES.

(Suite. — Voir le Censeur du 28 et 29 avril.)

La chaumière du paysan dépendait d'un village situé à une demi-lieue dans les terres. Les soldats qu'il devait loger avaient sans doute mieux aimé rester au cabaret que d'ajouter à leurs fatigues en se rendant chez lui. Sa femme était à Bayonne. Elle aussi aimait les oiseaux et les fleurs. Ils n'avaient point d'enfants. Il travaillait tantôt aux champs, tantôt sur la route. Il n'était pas riche; toutefois, cette chaumière, ainsi que le jardin, plein de cerisiers et de groseilliers, qui en dépendait, lui appartenait.

Il m'instruisit de ces particularités tout en allumant le feu. Chandelle, qui s'était débarrassé de son attirail de guerre, l'aidait. Le feu en train, notre hôte nous engagea à quitter nos uniformes, et alla prendre dans son armoire des vêtements de gros drap qu'il nous enjoignit de passer sur-le-champ si nous tenions à notre santé. Chandelle avait dans son sac du linge de rechange. En quelques minutes la métamorphose fut complète. Une veste grise, un béret blanc et un pantalon marron me donnèrent l'apparence d'un paysan basque. Chandelle, avec sa mine blême, avait, dans la dîmatique brune qui lui échet, l'air le plus drôle du monde; il roulait les yeux, prenait des attitudes béates et riait. Nous tordimes nos habits pour en exprimer l'eau et les mimes à sécher; ses soins remplis, nous procédâmes aux apprêts du souper. Notre hôte s'arma de la poêle à frire de l'air d'un homme disposé à bien faire; je dressai la table et taillai la soupe. Bientôt une forte odeur d'oignon se répandit dans la chaumière.

— Eh! eh! s'écria Chandelle, les narines dilatées, il me semble, lieutenant, qu'on nous mitonne là une crâne soupe.

— Oui, et à la confection de laquelle vous n'avez été pour rien. Vous vous prélassiez là comme un évêque, au lieu de m'aider à mettre le couvert.

Comme les campagnards picards et normands, les paysans basques ont

la manie du linge. Chandelle trouva dans l'armoire des montagnes de nappes et de serviettes, un peu bises, un peu épaisses, mais fort propres et sentant la lavande. Nous choisîmes ce qu'il y avait de mieux pour notre festin; nous replaçâmes sur la table le bouquet de jonquilles, et nous attendîmes.

Notre hôte tourna vers nous un regard satisfait.

— Voilà qui va bien, dit-il maintenant; j'ai besoin du grand plat de faïence à fleurs rouges.

Ce plat, dans lequel resplendissait la lumière de la lampe, occupait le milieu du dresseur, dont il était la parure et l'orgueil. On le lui porta; il y versa une omelette où il n'avait pas plus épargné l'oignon que dans la soupe.

Alors nous nous mimes à table. Les mets étaient copieux, et une faim canine aidant, nous soupâmes comme des rois. Notre paysan nous tint tête... On fêta son vin, son jambon, son eau-de-vie. Chandelle, fidèle à ses goûts, eût préféré du cassis. C'eût peut-être été le moment de lui demander de quoi jouait l'illustre chanoine dont il nous avait commencé l'histoire, ou du moins de le faire jaser sur la Fouine et sur la Marengo; mais le sommeil m'accablait, mes yeux se fermaient malgré moi. Je lui ordonnai de s'occuper de notre coucher. Notre hôte lui indiqua un réduit d'où il rapporta quelques brassées de paille dont nous fîmes une litière auprès du feu.

Il était une heure du matin quand nous nous couchâmes. Cinq minutes après nous dormions tous les trois comme des boas repus.

Il n'y avait pas une demi-heure que nos forces physiques, libres de l'aiguillon de l'intelligence, se réparaient dans le fécond anéantissement du sommeil, quand une voix lamentable, apportée par le vent qui ébranlait la porte et les auvents de la chaumière, pénétra jusqu'à nous. Je fus le premier qui l'entendis. Je me mis sur mon séant et prêtai l'oreille pour me convaincre que je ne m'étais pas trompé. Ce n'était que trop vrai : une créature humaine errait dans les champs par ce temps affreux et appelait au secours. Je me levai aussitôt.

— Chandelle! criaï-je, eh! Chandelle! réveillez-vous, mon ami; allons, réveillez-vous!

Il ne lui plut point de se réveiller.

— Il est impossible que vous ne m'entendiez pas, ajoutai-je en le secouant fortement. Morbleu! réveillez-vous!

Il se souleva à demi, et se frottant les yeux :

— Eh bien? quoi? que me veut-on? qu'y a-t-il? Est-ce déjà cinq heures? Est-ce que le feu est à la maison?

— Non, mais il faut vous lever et me suivre. Un voyageur, un de nos camarades peut-être, erre au hasard dans la campagne et pousse des cris de détresse; il est de notre devoir de lui venir en aide. Tenez, écoutez, n'entendez-vous rien?

— Au secours! criait la voix, au secours!

Ces appels, empreints de détresse, éveillaient dans mon âme autant de terreur que de pitié.

Chandelle pâlit; ses cheveux se dressèrent sur sa tête. Le sommeil, dont j'avais tant de peine à le tirer, l'abandonna tout-à-coup...

— Etes-vous sûr, lieutenant, que ce soit là une voix humaine? Remarquez qu'elle domine celle de l'orage. Avant de nous aventurer, il serait bon... Ne disiez-vous pas tantôt que vous aviez entendu le cri de la chouette?

— Allons, vous voilà retombé dans vos terreurs de nourrice. Trêve à ces billevesées; coiffez-vous, allumez le falot de notre hôte et disposez-vous à m'accompagner. Est-ce que les esprits souffrent du vent, souffrent de la pluie? Est-ce qu'ils ont besoin de l'assistance des hommes? Soyez donc plus sensé!

Chandelle secoua la tête, comme pour me faire comprendre qu'il en savait plus que moi sur cette matière.

— Vous lèverez-vous à la fin?

Il ne me répondit point; le cou tendu, plongé dans une rêverie inquiète et tressaillant au moindre bruit, il semblait déterminé à ne pas sortir.

— J'irai donc seul, dis-je en lui jetant un regard de dédain. Quand je vous pris à mon service, j'étais loin de me douter que j'avais mis la main sur un poltron.

Chandelle d'un bond se trouva sur ses pieds.

— Non, lieutenant, je ne suis pas un poltron; non, dis-je, et cent fois non! D'ailleurs, vous le savez bien. Mais il est des périls qu'il y a folie à braver. N'importe, j'allume le falot, et je vous suis.

J'allai trouver le paysan que ce dialogue avait réveillé.

— Vous savez ce dont il s'agit, lui dis-je; restez pour alimenter le feu; dans un quart d'heure nous serons probablement de retour.

n'être les votes de l'armée, lesquels sont au nombre de 2,500. Quel que soit le résultat de cette double opération, il est douteux qu'il puisse sensiblement modifier la liste que nous venons de publier.

ISÈRE. — Le résultat des élections de ce département n'est pas encore connu; nous donnons seulement aujourd'hui les noms qui paraissent avoir le plus de chances, d'après le dépouillement du scrutin d'un grand nombre de cantons:

Farconnet, Bertholon, Saint-Romme, Ronjat, Crépu, Tranchant, Marion, Froussard, Brillier, Repellin.

VAUCLUSE. — 6 REPRÉSENTANTS.

Laboussière, commissaire délégué du gouvernement	33,767 suff.
Raispail, conseiller de préfecture	31,799
Reynaud Lagarette, maire de Bollène	29,863
Pin, maire d'Apt	26,061
Perdiguer, ouvrier menuisier d'Avignon	23,030
Bourbousson, docteur en médecine	21,462

Paris, le 27 avril 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le résultat des élections de la capitale n'est pas encore connu; mais, d'après les scrutins déjà dépouillés, il est permis de le pressentir.

M. Lamartine et plusieurs membres du gouvernement provisoire seront élus.

Voici le relevé fait dans les mairies de Paris sur le nombre des votants:

Dans le premier arrondissement, il y avait trente-deux sections. On n'a retiré que 19,084 cartes sur 33,191 inscriptions.

Dans le deuxième arrondissement, on compte aussi trente-deux sections; 39,895 cartes avaient été préparées; on n'en a retiré que 24,632.

Le troisième a eu 13,944 cartes retirées sur 14,876 inscriptions. 13,783 électeurs ont voté dans les dix-huit sections de cet arrondissement.

Le cinquième arrondissement, composé de vingt-deux sections, n'a délivré que 20,931 cartes sur 30,493 inscriptions.

38,120 électeurs étaient inscrits dans le sixième; 27,219 ont voté dans les vingt-huit sections.

Le septième comptait trente-deux sections; 24,588 inscrits et 15,878 votants seulement.

Les trente-deux sections du huitième ont reçu 22,757 votants sur 29,800 inscrits.

Dans le neuvième arrondissement, formé de seize sections, 10,105 cartes ont été retirées sur 13,700 inscriptions.

Le dixième a donné, dans ses vingt sections, les résultats suivants: 25,116 électeurs inscrits; 18,884 cartes retirées.

Dans le onzième, divisé en vingt sections, il y avait 23,490 électeurs inscrits; 14,093 cartes ont été retirées.

Le douzième contient environ 32,000 électeurs; il n'a été relevé que 20,000 votes.

— Dans un département assez voisin de Paris, les partisans secrets ou avoués de la régence et les prétendus amis de l'ordre ont écarté tous les républicains, et le département tout entier les a suivis. Parmi les citoyens dont le nom est sorti de l'urne, on compte un fonctionnaire qui doit sa position à la bienveillance qu'un des présidents d'une cour de Paris montrait à une de ses parentes, et un autre citoyen que ceux-là même qui ont voté pour lui signalent comme coupable d'inceste. Ce département, du reste, fait exception, et nous aimons à reconnaître que les nouvelles qui nous arrivent des autres points de la France voisins de Paris sont plus favorables à la cause de la morale publique ainsi qu'à la cause républicaine.

— Le ministre des Etats-Unis, M. Richard Brush, s'est rendu hier au siège du gouvernement provisoire pour lui présenter les lettres de reconnaissance de la République française par la République américaine. Dans un discours qu'il a adressé au gouvernement, il a déclaré, au nom du président des Etats-Unis, qu'il avait le plus ardent désir de cultiver avec zèle et cordialité les relations les plus amicales entre les deux Républiques.

M. Lamartine a répondu que la France avait reconnu la première l'indépendance de la République américaine, jeune, faible, contestée encore, mais qui, sous l'influence féconde du principe démocratique, devait grandir en un demi-siècle aux proportions d'un continent presque tout entier, et que, par un juste retour de la Providence, il appartenait à la République américaine de reconnaître la première la nouvelle République française et d'apposer pour ainsi dire sa signature sur l'acte de naissance de la démocratie française en Europe. « Quant aux sentiments, a dit en terminant M. Lamartine, que le peuple français renvoie avec sensibilité et reconnaissance aux citoyens et au gouvernement des Etats-Unis, je vous les exprimerai en un mot, citoyen ministre: tout Français a pour les Américains le cœur de Lafayette. »

A M. le rédacteur du CENSEUR.

Veyrin (Isère), le 26 avril 1848.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu avec surprise dans votre numéro du 23 avril un article me

concernant. Cet article renferme des inexactitudes dont j'attends la rectification de votre impartialité bien connue.

A Dieu ne plaise, Monsieur le rédacteur, que je me brouille jamais avec la devise républicaine, car ce serait me brouiller avec l'Évangile d'où elle est tirée.

Je défie qui que ce soit de citer une parole, un acte quelconque qui puisse prouver de ma part l'antipathie pour le gouvernement existant. Loin de là, toute ma paroisse peut attester m'avoir souvent entendu parler des dispositions bienveillantes de la République à l'égard de tous. N'y aurait-il pas injustice, en effet, d'attaquer un gouvernement auquel on ne saurait que reprocher? Si depuis son institution quelques faits isolés ont affligé certaines localités, il ne les a ni voulus ni approuvés.

Je n'ai point lancé d'anathème contre les abonnés au *Censeur*; comment aurais-je pu le faire, puisque je suis moi-même l'un de ses abonnés?... Je n'ai pas voulu que le journal me fût adressé, pour en faciliter la remise et épargner quelques pas au facteur. J'ai, il est vrai, parlé du massacre de Chambéry, que quelques personnes mal renseignées attribuaient au clergé; j'ai ajouté que cette erreur je l'avais lue dans un journal, mais je ne le désignai pas, et j'en lis plusieurs.

Je ne pouvais donc traiter vos lecteurs d'idiots et d'imbeciles, puisque l'on sait que je vous lis tous les jours.

Le rapport mensonger qui vous a été fait prouve que malheureusement il y a ici, comme dans beaucoup d'endroits, des personnes mal intentionnées qui, à tort ou à droit, veulent mettre en défaut les honnêtes gens.

Donnez, monsieur le rédacteur, de la publicité à ma lettre; elle est vraie en tout point. Vous exercerez donc un acte de justice, et, en outre, vous obligerez votre respectueux et dévoué serviteur.

CHAUTAN, curé de Veyrin.

Pièces officielles.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Le gouvernement provisoire, Vu la loi du 8 août 1847, portant fixation des dépenses de l'exercice 1848;

Vu le décret du 2 mars 1848, portant que les corps des citoyens morts pour la République dans les journées des 23 et 24 février 1848 seront déposés dans les caux de la colonne de Juillet et réunis aux cendres des combattants de 1830;

Considérant qu'il importe d'exécuter dans ce monument les travaux nécessaires pour la sépulture des corps qui y ont été déposés à la suite de la solennité du 4 mars;

Considérant qu'il n'existe aucun crédit pour acquitter les dépenses de ces travaux, dont le devis s'élève à 29,000 f.;

Sur la proposition du membre du gouvernement provisoire ministre des travaux publics,

Décète: Art. 1^{er}. Il est ouvert, sur l'exercice 1848, au ministre des travaux publics, un crédit extraordinaire de 29,000 f., pour être employé au paiement des travaux à exécuter à la colonne de Juillet pour la sépulture définitive des citoyens morts en combattant pour la République les 23 et 24 février 1848.

Art. 2. La régularisation de ce crédit extraordinaire sera proposée à l'Assemblée nationale.

Art. 3. Les ministres des travaux publics et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Paris, le 26 avril 1848.

RAPPORT AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE

SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN BILAN GÉNÉRAL À SANCTIONNER PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE COMME POINT DE DÉPART FINANCIER DE LA RÉPUBLIQUE (1).

Citoyens, à l'époque de l'établissement du gouvernement représentatif, en 1814, aucune comptabilité publique, à l'instar de celle que la France possède aujourd'hui, n'ayant existé sous l'Empire non plus que pendant les périodes politiques qui l'ont précédé, il devint indispensable d'établir une séparation tranchée qui formât le point de départ financier du nouveau gouvernement. De là est né le *découvert du service antérieur au 1^{er} avril 1814*, dont le solde figure encore dans la situation générale de l'administration des finances. La nécessité de la même séparation n'a pas été reconnue lors de la révolution de 1830, parce que la dynastie seule était changée, et que le principe constitutif du gouvernement restait le même. Nous sommes aujourd'hui placés dans d'autres conditions en passant d'une monarchie à une république. Je vous propose, en conséquence, citoyens, d'adopter une mesure analogue à celle de 1814.

L'époque de séparation gouvernementale au point de vue financier demeurera fixée au 24 février, et les termes en seront obtenus, par voie rétroactive, en appelant toutes les branches de service, de recette et de dépense, à dresser le tableau des droits constatés et réalisés jusqu'à cette époque, pour servir, avec le résultat du service de

(1) Ce rapport précédait le décret que nous avons publié hier.

la trésorerie et de la dette inscrite, à déterminer le chiffre du découvert total légué à la République par le gouvernement déchu. Ce travail d'ensemble, dont le département des finances demeurera chargé de centraliser sans retard les nombreux éléments, composera ainsi un *bilan général* à sanctionner, comme point de départ financier, par l'Assemblée nationale.

Je ne doute pas, citoyens, que vous n'en appréciez la haute utilité, et j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de décret nécessaires cet effet.

Ce 25 avril 1848.

Signé: GARNIER-PAGÉS.

— Le gouvernement provisoire, Vu le décret du 19 de ce mois, qui prescrit l'établissement, pour l'année 1848, d'une contribution directe sur les créances hypothécaires;

Considérant que, pour assurer dans tous les cas l'exécution de ce décret, des mesures additionnelles sont nécessaires,

Décète: Art. 1^{er}. Les propriétaires d'immeubles grevés des hypothèques et privilèges spécifiés en l'art. 1^{er} du décret 19 de ce mois, qui auraient négligé de faire les déclarations prescrites par l'art. 2 du même décret, pourront être poursuivis directement pour le paiement de la contribution, sauf leur recours contre les créanciers.

Art. 2. En cas de non-paiement par les créanciers, le privilège attribué au trésor public en matière de contribution directe s'exercera avant tout autre sur les sommes dues par le propriétaire de l'immeuble grevé.

Art. 3. La contribution concernant des étrangers n'ayant point de domicile en France sera comprise dans des rôles rendus exécutoires contre les propriétaires débiteurs, et recouvrée sur ceux-ci à titre d'avance.

Art. 4. Les propriétaires débiteurs, avant de se libérer envers leurs créanciers, seront tenus de se faire représenter la quittance de la contribution établie par le décret du 19 avril, sous peine d'en demeurer personnellement responsables.

— Par un décret du 24 avril, les dispositions du décret du 19 avril 1848, portant amnistie en faveur des déserteurs de l'armée de terre, sont étendues à tous les officiers, marins et matelots, ainsi qu'aux sous-officiers, caporaux et soldats des troupes de la marine qui sont en état de désertion.

— Par décret du 26 avril, le colonel Camon (Jacques), du 33^e régiment d'infanterie de ligne, est nommé général de brigade, en remplacement du général Husson, admis à la retraite.

..... Vendredi dernier, 14 avril, au détour d'une rue, je me trouvais à nez avec deux tambours et un porteur de drapeaux suivis de deux à trois cents individus des deux sexes. Impossible de battre en retraite. Je n'y pensai même pas, je l'avoue, car la vue de cinq petites filles de quatre à dix ans qui marchaient derrière le porte-drapeau calma toutes mes inquiétudes. Evidemment cette promenade n'offrait rien d'alarmant. J'aime tant les enfants que les petites filles absorbèrent d'abord toute mon attention. Elles étaient vêtues de robes blanches aux ceintures tricolores. Des guirlandes de fleurs ornaient leur tête, et les tresses de leurs cheveux flottaient sur leurs épaules à demi nues. Chacune d'elles tenait entre ses mains une petite corbeille blanche décorée de nœuds et de rubans aux trois couleurs et remplie de fleurs qu'elle paraissait heureuse et fière de porter. Je regardai alors les hommes et les femmes qui les suivaient. Toutes ces figures avaient une expression de joie et de noblesse qui me frappa vivement.

— Où allez-vous ainsi, demandai-je à l'un des hommes de ce singulier cortège.

— A l'Élysée national, répondit-il.

— Et qu'y allez-vous faire? lui dis-je.

Cette fois, pour toute réponse, il me montra du doigt la bannière qui nous précédait et qu'un coup de vent venait justement de dérouler tout entière. Elle portait l'inscription suivante:

Don patriotique.

Les chanteurs des rues

Et les joueurs d'orgues

A la République française.

— Et que vous proposez-vous d'offrir à la République? demandai-je au même individu.

— Venez avec nous, et vous le saurez, me répondit-il.

Je les suivis... Dix minutes après, nous entrâmes tambours battants dans la cour de l'Élysée national. Elle était complètement déserte; mais deux faisceaux de drapeaux décoraient le perron de gauche. Nous nous dirigeâmes donc vers la porte de ce perron, qui s'ouvrit pour nous recevoir, et plusieurs employés ayant pour tout signe distinctif un ruban tricolore au bras droit nous introduisirent et nous firent ranger avec ordre dans un vaste salon du rez-de-chaussée, meublé de canapés et de fauteuils de soie. Sept ou huit bannières tricolores recouvertes d'inscriptions semblables à celles que nous apportions recouvraient les murs. Au milieu, sur une table, s'élevaient en pyramides 10 ou 12 corbeilles de formes variées et décorées de rubans tricolores. Tandis que j'examinais ces divers objets, une porte latérale s'ouvrit, et je vis entrer plusieurs personnes qui nous saluèrent affectueusement de la tête et de la main. C'étaient, je l'appris plus tard, les membres de la commission centrale des dons et offrandes à la patrie: MM. Charles Thomas, directeur du *National*, Louis Viardot, Paul de Musset, Chevallon. A leur tête s'avancait le vice-président qui fut immédiatement reconnu, car, dès qu'il parut sur le seuil, il y eut une explosion de cris, immédiatement suivie d'autres explosions encore plus retentissantes: *Vive Béranger! vive le citoyen Béranger! vive M. Béranger!*

— La Fouine a raison, dis-je; elle comprend notre langue, mais elle ne la comprend qu'imparfaitement; elle nous fait connaître par un signe ce qu'elle ne saurait expliquer verbalement. Au fait, de quoi s'agit-il? d'emporter cette femme. Eh bien! emportons-la, et ne nous chamaillons pas pour des vétilles.

— A la bonne heure, dit Chandelle de l'air dérouter d'un homme qui ne comprend plus rien à ce qu'il voit, ni à ce qu'il entend.

Il fallait que la Marengo, avant de s'étendre au pied de l'arbre, se fût comme à plaisir roulée dans la boue, car elle en était littéralement couverte des pieds à la tête.

Le Picard fit un geste de dégoût.

— Gluante et vaseuse comme la voilà, dit-il, comment ferons-nous pour la saisir sans qu'elle nous glisse des mains?

— Nous userons d'adresse; d'ailleurs, les actes les plus pénibles sont aussi les plus méritoires, sans compter que l'habit que vous portez doit vous suggérer des idées de dévouement. Par hasard, ne seriez-vous propre à rien? Si je ne me trompe, vous n'êtes pas de ceux qui courent à la besogne comme les guêpes aux fruits mûrs. Souvenez-vous que tantôt vous n'avez pas même épluché un oignon. Allons, dépêchons-nous. Vous, la belle, prenez ce falot, et opérez un demi-tour à droite; vous verrez devant vous une lumière provenant d'une lampe que j'ai placée contre une fenêtre dont j'ai ouvert l'aiguille. A mon commandement, vous marcherez droit sur cette lumière; c'est là que nous demeurons.

Cela dit, je pris la Marengo par la tête, Chandelle la prit par les pieds.

— Mille bombes! qu'elle est lourde! fit le Picard; un timonnier en aurait sa charge.

Je ne pus m'empêcher de rire.

— L'avez-vous donc jamais prise pour une sylphide, et comptiez-vous la soulever comme une plume?

— Pas précisément.

— Alors, de quoi vous plaignez-vous? Est-il rien de plus doux que d'être utile à une femme?

— A une femme, je ne dis pas, mais à un tas de boue!

(La suite à un prochain numéro.)

La pluie n'avait pas cessé, mais le vent ne soufflait plus que par intervalles. La voix venant de son côté, je jugeai qu'il était logique de marcher contre lui.

— Haussez et baissez le falot, dis-je à Chandelle; si la personne égarée l'aperçoit, peut-être comprendra-t-elle que cette manœuvre lui signale un sauveur.

Nous nous trouvions dans un champ labouré. Bientôt la terre qui s'attachait à nos chaussures nous rendit la marche on ne peut plus pénible. Chandelle, que sa dalmatique ne préservait qu'à demi et qui s'était plaint du froid, commençait à avoir trop chaud.

La voix ne se faisait plus entendre.

— Parbleu! fit le Picard, je pourrais aisément prédire ce qui va arriver. Vous verrez que nous allons être attirés dans quelque marais ou poussés par une main invisible dans une tourbière. Au reste, quand les crapauds et les feux-follets viendront au devant de nous...

— Alors, dis-je en l'interrompant, nous verrons ce que nous aurons à faire; en attendant, avançons toujours.

Nous fîmes encore quelques pas, après lesquels Chandelle, harassé de fatigue, s'arrêta. Il tenait le falot à la hauteur de sa figure pour éclairer plus d'espace; je pus l'examiner à mon aise: il avait oet air à la fois timide et résolu du jeune soldat à sa première affaire, que la peur glace en même temps que le point d'honneur l'aiguillonne. Tout-à-coup je vis ses yeux se dilater et s'arrondir; sa bouche s'entr'ouvrit; il resta sans haleine et comme pétrifié; c'était l'effet de la frayeur; mais, cette fois, il ne la ressentait pas sans cause. Une petite main fine, humide et d'un blanc mat venait de se poser, légère et silencieuse, sur son avant-bras.

L'aspect d'une vipère ne m'eût pas moi-même plus effrayé que celui de cette main.

— Qui va là? cria-t-je.

— Moi, dit la Fouine, qui, sortant brusquement de l'ombre que lui faisait Chandelle, vint se placer devant le falot entre lui et moi.

Le bruit du vent dans les grands arbres nous avait empêchés d'entendre celui de ses pas.

— Infâme sorcière! s'écria le Picard, bohémienne du diable! vous avez manqué me faire mourir de peur.

— Au fait, dis-je à mon tour d'une voix presque aussi fâchée que celle de mon compagnon, ne pouviez-vous pas, par un signe quelconque, m'avertir de votre arrivée? Comment vous trouvez-vous ici? Ces cris qu'on entendait tout-à-l'heure, est-ce vous ou la Marengo qui les poussiez?

Tout en parlant, je la regardais en face, de plus en plus émerveillé de sa beauté, en sorte que, sans que ma volonté y fût pour rien, ma voix s'était peu à peu adoucie. Elle sentit qu'elle avait en moi un protecteur; ses yeux perdirent de leur rigidité; elle me prit par la main et m'entraîna sans me répondre dans un petit sentier qui coupait transversalement le champ où nous trouvions; je me laissai faire.

Chandelle marchait à côté de moi.

— Cette vieille bagasse, marmottait-il, avec son chapeau de cuir bouilli, c'est après elle que nous. Je gage qu'elle se sera grisée, et que nous allons la trouver barbotant dans une mare. Ne faut-il pas que de braves gens quittent leur lit pour aller ramasser madame et la ramener dans ses appartements?... Oh! si ce n'était que de moi!...

— Chandelle, vous êtes un butor.

Il se tuit.

Tout-à-coup, à la lumière de notre falot, un arbre, dont les branches mortes cliquetaient comme les os d'un squelette, blanchit devant nous.

— C'est ici, dit la Fouine.

Elle quitta ma main, et passa, légère comme une bergeronnette, de l'autre côté de l'arbre.

Nous l'y suivîmes.

Là, étendue dans la boue et privée de sentiment, gisait la Marengo.

La Fouine nous la montra du doigt et fit un signe de commandement. Ce geste choqua Chandelle.

— A qui donc en a cette pécore? dit-il; nous prend-elle pour ses domestiques? Ah bien! excusez!... Sachez, ma mie, que si nous vous rendons service, c'est que nous le voulons bien. C'est trop fort nous. Diable! vous n'y allez pas de main-morte pour une servante de cantine.

La jeune fille le regarda d'un air étonné, puis tourna ses yeux vers moi comme pour réclamer mon intervention.

Tant de tact dans un âge si tendre me confirma dans l'idée que je m'étais faite de sa naissance et de son éducation.

PRUSSE.

Voici, d'après une correspondance de l'Indépendance Belge, le résumé des événements de Berlin dans les journées du 20 et du 21 avril. C'est à la suite de ces événements que le peuple se serait de nouveau rendu maître de la ville dans la journée du 23.

« La démonstration en faveur de l'élection directe, proposée par les radicaux, n'a pas eu lieu. Le ministère avait donné ordre au président de la police et au commandant de la garde bourgeoise de s'y opposer. La Gazette de Prusse d'hier soir a publié les documents renfermant cette défense. Vous y avez vu que le ministère, dans son rescrit, déclare être toujours prêt à recevoir des pétitions, mais désapprouver et interdire la forme insolite et menaçante qui devait dominer l'acte médité par les radicaux.

« Là-dessus, le président de la police, M. Minutoli, avait défendu le cortège. Le conseil communal, le club constitutionnel et le corps des étudiants avaient protesté contre la démarche révolutionnaire.

« Vers midi, de fortes patrouilles de la garde bourgeoise ont traversé les rues qui avoisinent la place du Château, et cette place a été occupée par un détachement de la même garde. Des cartouches lui avaient été distribuées hier soir. On se préparait à une lutte; elle n'a pas éclaté.

« A une heure, les membres du comité, ainsi que les adhérents du club politique, sont arrivés au nombre de trente à la place d'Alexandre. Vers deux heures, deux à trois cents ouvriers ont paru à leur tour. Des groupes se sont formés. Des membres du comité ont harangué la foule.

« C'est alors que M. Minutoli, président de la police, et le général Archoff, commandant de la garde bourgeoise, l'un et l'autre à cheval, ont conduit sur la place une cinquantaine de bourgeois armés. M. Minutoli et M. Archoff ont adressé quelques paroles aux ouvriers; on les a écoutés en silence. Ces messieurs sont ensuite retournés à la place du Château. La patrouille de bourgeois les y a suivis.

« Un des membres du comité est monté alors sur une borne pour dire à la foule que le président de la police venait de réitérer sa défense; que, d'ailleurs, on avait menacé de faire tirer sur le cortège, si celui-ci devait se former, et qu'après les sommations légales il n'eût pas consenti à se disperser; que le comité voulait éviter l'effusion du sang; qu'en conséquence il renonçait à la démonstration projetée, tout en invitant les ouvriers à se rendre à la place des exercices militaires, hors la porte de Schœnhaus, pour y délibérer.

« Cinquante à cent ouvriers ont été fidèles au nouveau rendez-vous. Quelques personnes, attirées par la curiosité, ont dû rentrer en ville après avoir vainement attendu les discours promis.

« BERLIN, 21 avril. — L'ordre n'a plus été troublé. Comme toujours, les libéraux eux-mêmes en veulent au parti radical d'avoir provoqué un échec que ce parti aurait dû prévoir. Dans la fraction radicale, les chefs se renvoient la cause de leur défaite. Un d'entre eux, M. Schœffel, rédacteur de l'Ami du Peuple (Volksfreund), a dû avouer qu'en poussant les ouvriers à se rendre au cortège, il avait en vue autre chose encore que l'élection directe. Un article de l'Ami du Peuple qui a paru hier matin prêchait assez ouvertement la République. Dans cet article, le prince de Prusse est comparé à Nabuchodonosor, M. Minutoli, président de la police, à Ponce-Pilate, le ministre Camphausen à Barrabas. Or, M. Schœffel propose de partager les habits de Barrabas.

« M. Schœffel a été arrêté aujourd'hui. Le président du comité d'élection radical avait été mis en état d'arrestation dans la soirée d'avant-hier. On l'a rendu à la liberté. Il est question de mettre en prison préventive ou d'expulser d'autres hommes avancés. Ce sont toutefois des bruits qu'il ne faut accueillir qu'avec réserve.

AUTRICHE.

VIENNE, 17 avril. — Aujourd'hui, un arrangement a été conclu, en conseil des ministres, entre l'administration financière et la banque nationale. La banque émettra pour 50 millions de florins de convention, en bons de la caisse centrale de deux jusqu'à huit mois, et de 5 à 6 0/0, suivant le terme. Ces bons devront être reçus pour toutes les valeurs, non seulement par les caisses de l'Etat, mais aussi par la banque nationale. (Gazette d'Augsbourg.)

SUISSE.

Le Val-de-Travers, les communes de la Côte-aux-Fées, les Verrières et les Bayards ont formé une section de l'association patriotique, laquelle se mettra en correspondance avec celles du Vignoble et de la Chaux-de-Fonds, dont les statuts ont été déjà communiqués à la nouvelle section. Cette association a pour but de soutenir par tous les moyens légaux l'œuvre de la révolution neuchâteloise.

HOLLANDE.

LA HAYE, 22 avril. — Les funérailles du prince Alexandre ont eu lieu aujourd'hui de la manière prescrite au programme. Le prince d'Orange et le prince Henri ont assisté à cette douloureuse cérémonie.

— On écrit de Bois-le-Duc que la crue des eaux a été tellement forte qu'on a été obligé de faire jouer les écluses du pold d'Emgelem pour les faire écouler 4,800 bonniers de bonnes prairies et de terres arables sont submergés, et il reste peu d'espoir au cultivateur d'en tirer partie cette année. Une telle calamité serait évitée s'il existait un canal d'écoulement.

— Nous apprenons, dit le Noord-Brabander, que le roi de Hollande a fait savoir à la commission qu'il adopte ses propositions relativement à la révision de la loi fondamentale.

RUSSIE.

Les journaux de Saint-Petersbourg du 15 publient des nouvelles du Caucase qui vont presque jusqu'à la fin de février, et suivant lesquelles les Russes ont constamment été vainqueurs dans quelques rencontres sans importance qui ont eu lieu dans ces derniers temps sur les différents points du Caucase. Un de leurs généraux a fait une razzia de 660 têtes de bétail et de beaucoup de grain et de foin.

La ville de Moscou a offert au gouvernement un don gratuit de 50 millions de roubles, afin de le mettre le plus promptement possible en état de faire face à toutes les éventualités qui pourraient résulter des événements de France.

L'empereur a permis la libre entrée de tous les journaux qui se publient à l'étranger. Toutes les nouvelles des journaux sur les récents mouvements de l'Ouest circulent en pleine liberté dans le public, et ne servent qu'à fortifier l'opinion pour la défense de l'empire.

ÉTATS-UNIS.

Nous recevons des nouvelles des Etats-Unis du 8 mars. Le congrès américain a voté des félicitations à la République française.

Un des membres les plus éminents du congrès des Etats-Unis, M. C. J. Ingersoll, a publié dans l'Union, journal officiel de Washington, quelques considérations importantes sur les modifications qui devront être apportées dans les relations des deux pays.

Pour M. Ingersoll, la question politique s'allie d'une manière indissoluble aux questions commerciales, dont il est depuis longtemps l'un des plus fermes champions. Derrière la nouvelle République française, il va chercher les traités de 1778 et de 1800, la fraternité commerciale de la France et de l'Amérique, la liberté des mers et du négoce pour tous.

« Saisissons, dit-il, l'occasion de revenir à ces principes trop longtemps oubliés, qui furent notre premier amour et notre première politique, et qui sont restés depuis lors presque ensevelis sous les débris de notre attachement colonial à l'Angleterre. Renouvons en 1848 le traité de 1778 avec quelques modifications. N'étrangeons pas, ne suicidons pas plus longtemps notre commerce par des prohibitions contre celui de la France. Ne fermons pas plus longtemps la porte à nos cotons, à nos tabacs, à nos charbons, à nos denrées, à tous nos produits surabondants par un impôt trop lourd sur les vins, les soies, les eaux-de-vie, la joaillerie, les velours... Ne nous laissons pas devancer par la Grande-Bretagne. »

sont troublées par des réunions tumultueuses d'enfants qui se livrent à des manifestations discordantes peu conformes aux mœurs nouvelles de la démocratie. Nous invitons tous les bons citoyens à user de leur influence pour détourner la jeunesse de ces pratiques insolites sous le régime de la liberté complète de la presse. Evitons soigneusement de contribuer, par des agitations désordonnées, aux alarmes des peureux et à la malveillance de nos ennemis. (Patriote.)

— M. Ch. Chancel écrit au rédacteur du Courrier de la Drôme et de l'Ardèche que M. Napoléon Chancel, son frère, a été rendu à la liberté immédiatement après son arrivée à Paris, par ordre du citoyen Crémieux, ministre de la justice.

— La journée du lundi de Pâques s'est passée à Nîmes, sauf quelques collisions entre enfants, dans l'après-midi, près de l'ancien cimetière du chemin de Montpellier, avec la tranquillité la plus parfaite. Notre population ignorait même ces scènes tumultueuses, dont la présence de M. Poimboën, commissaire de police, accompagné de quelques militaires, eut bientôt fait justice. Mais dans l'intérieur de la ville un calme admirable n'a cessé de régner, et lorsque chaque citoyen eut déposé, à midi, son bulletin dans l'urne électorale, les uns à pied, les autres en char-à-bancs, se rendirent, comme toutes les années, à la Tour-l'Evêque et dans les mazets, joyeuses villas où toute question politique disparaît devant la franche gaieté des convives, où l'amitié seule préside aux banquets. La soirée fut des plus paisibles, et dès ce jour tout est rentré dans le calme habituel de la vie privée.

Condition des soies du 28 avril. — Ouvrées, 30 ballots. Grèges, 3 ballots. Dernier numéro, 369.

Spectacles du 29 avril 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche. — Demain, Robert le Diable, grand opéra.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Pacte de Famine, drame. — Suzanne de Croissy, vaudeville. — Le Tailleur et la Fée, ou les Chansons de Béranger, vaudeville.

Ceux de nos anciens souscripteurs dont l'abonnement échu le 15 avril a été prorogé jusqu'au 30 avril, pour leur tenir compte de la différence de l'ancien prix d'avec le nouveau, sont priés de nous faire passer le montant du renouvellement de leur souscription en un mandat sur la poste ou sur une maison de commerce de notre ville, s'ils désirent continuer à recevoir notre journal.

Les abonnements qui devaient finir le 30 avril sont prorogés jusqu'au 31 mai.

Nouvelles diverses.

On lit dans le Moniteur de l'Armée : Les réserves de l'armée appelées à l'activité se répartissent sur les cinq classes de 1842, 1843, 1844, 1845 et 1846. Voici leur force :

Classe de 1842.....	20,150 hommes.
de 1843.....	35,960
de 1844.....	45,250
de 1845.....	8,000
de 1846.....	20,000

Total..... 99,360

Mais il y aura à déduire de ce chiffre les non-valeurs pour dispenses en vertu de l'art. 14 de la loi du recrutement, exemptions pour infirmités constatées au moment du départ, et congés de renvoi accordés aux soutiens de famille. Ces non-valeurs s'élèvent ordinairement à un dixième environ des produits du recrutement.

L'appel des réserves disponibles n'enverra donc aux drapeaux qu'une force d'environ 90,000 hommes.

Les jeunes gens des classes de 1845 et 1846 ont été mis en route le 15 au 20 avril.

Ceux des classes de 1842, 1843 et 1844 partiront du 1^{er} au 3 mai.

Voici la répartition, par arme, de ces réserves :

Infanterie.....	86,370 hommes.
Cavalerie.....	5,290
Artillerie.....	5,700
Génie.....	300
Equipages militaires.....	1,700

Total..... 99,360

On sait que les non-valeurs sont ordinairement imputées en totalité au recrutement de l'infanterie; et que la cavalerie et les armes spéciales reçoivent leur contingent complet.

On aura remarqué que la part faite à la cavalerie dans la répartition de ces réserves n'est pas en proportion de la force nécessaire de cette arme en cas de guerre. Nous avons donné l'explication de ce regrettable état de choses dans notre article du 15 avril sur les haras et la remonte. Ce ne sont pas les hommes qui nous manquent, ce sont les chevaux.

Indépendamment de cet appel des réserves, la classe de 1847 sera disponible sous peu de jours. En supposant que la fixation du contingent de cette classe, qui n'est pas encore déterminé, s'arrête au chiffre de 80,000 hommes, ce sera, toutes non-valeurs déduites, une levée de 70 à 72,000 hommes à ajouter aux forces du pays.

Nous avons établi dans de précédents articles que l'effectif général soldé était au 1^{er} janvier dernier de..... 377,000 hommes.

Réserves appelées et mises en route..... 90,000
Force approximativement disponible sur la classe de 1847..... 70,000

Total des forces de l'armée.... 537,000

En cas de guerre, l'enrôlement volontaire, d'une si faible ressource en temps de paix, ferait rapidement monter cet effectif au-dessus de 600,000 hommes.

La première révolution n'avait pas 150,000 hommes de troupes régulières sous la main lorsqu'elle entra en campagne contre l'Europe coalisée.

— Il est décidé en principe que toutes les banques départementales vont devenir succursales de la Banque de France, dont le billet sera le seul qui aura cours légal. La Banque de France sera donc à l'avenir le seul établissement ayant le privilège d'émission de billets à vue.

La question n'est plus controversée, et le décret va paraître au premier jour.

— Voici la composition actuelle du conseil de l'amirauté : MM. le ministre de la marine, président; Hugon, vice-amiral, vice-président; de La Susse, vice-amiral; Dupin, ex-pair; Le Ray, contre-amiral, ex-député; Tréhouart, contre-amiral; Lacoudrais, commissaire-général, ex-député; Chauchepat, maître des requêtes, secrétaire.

Le cri de Vive M. Béranger! dominait, je dois l'avouer. Béranger leur inspirait un si profond respect que la plupart n'osaient pas se permettre de l'appeler citoyen. Jamais visages humains n'exprimèrent une émotion plus vive, une joie plus radieuse. Tous les yeux se remplissaient de larmes à mesure que Béranger circulait dans les rangs, offrant ses deux mains à qui voulait les presser; pas un ne le tint quitte de cet honneur. Un homme de quarante ans environ, vêtu d'une blouse bleue, écarta la foule d'un bras; il était manchot.

— Je n'ai qu'une main, dit-il à l'immortel chansonnier; mais du moment où elle aura touché les vôtres, je ne regretterai plus celle que j'ai perdue.

— Il y a trente ans que je chante vos chansons, Monsieur Béranger, s'écria une femme qui approchait de la cinquantaine, et je ne vous avais jamais vu!... Là, laissez-moi vous regarder à mon aise!

Et les cris de Vive M. Béranger! Vive le citoyen Béranger! recommençaient de plus belle.

Le tour de la salle terminé, Béranger revint vers les petites filles chargées d'apporter à la commission, dans leurs corbeilles, un gros sac d'écus et d'énormes bouquets de fleurs au nom des chanteurs des rues et des joueurs d'orgue. Se penchant tendrement vers elles, il les embrassa l'une après l'autre.

— Vous ne foublierez jamais ce baiser-là, petites, leur dirent les hommes qui les entouraient.

— Et la mienne? demanda une jeune mère au poète, en lui tendant une petite fille de trois ans à peine; embrassez-la aussi, cela lui portera bonheur.

Quand le silence se fut un peu rétabli, le chef de la troupe prit la parole, et, d'une voix ferme quoique émue, offrit aux membres de la commission, pour la République, une somme de 382 f. 45 c., contenue dans un sac cacheté.

— C'est peu de chose, dit-il, mais c'est tout ce que nous pouvons faire pour le moment. Au reste, nous reviendrons vous voir; nous en prenons l'engagement devant vous.

Après les avoir remerciés au nom de la France entière, M. Ch. Thomas leur demanda leur bannière, qu'ils promirent de rapporter dès qu'ils auraient salué la colonne de Juillet, et ils se retirèrent aux cris mille fois répétés de Vive la République!

Je les avais laissés partir, — car ils marchent trop vite pour moi, — et je déposais ma modeste offrande à la caisse, lorsque de nouvelles acclamations retentirent dans la cour. Ils s'étaient réunis en face du perron autour de leur bannière, devant laquelle les cinq petites filles formaient un groupe pittoresque, et ils entonnèrent, avec un ensemble vraiment admirable, le chœur des Girondins. Un jeune homme nommé Auber, doué d'une belle voix, chantait les solos, et tous, hommes, femmes, enfants, vieillards, reprenaient en chœur ce refrain trop célèbre : Mourir pour la patrie. Béranger, debout sur le perron, leur fit un dernier salut, et, défilant devant lui, tambours et bannière en tête, ils se dirigèrent vers la colonne de Juillet, plus heureux cent fois que s'ils eussent été demandés au gouvernement le renvoi des chanteurs étrangers.

J'ignore si la commission centrale des dons et offrandes à la patrie recevra autant de dons et d'offrandes qu'elle est en droit d'en espérer; mais à coup sûr sa création ne peut manquer de produire les plus heureux effets. Il devenait urgent, en vérité, de parler au peuple d'honneur, de devoir, de sacrifice et de dévouement, car, comme l'a très justement remarqué M. Lamennais, de quoi lui parlait-on? de ses intérêts matériels. De quoi encore? de quoi toujours? de ses intérêts matériels. Si on eût laissé faire et dire certains hommes qui, parce qu'ils sont coiffés d'un chapeau pointu ou vêtus comme des chiens savants, se persuadent qu'ils doivent être erus sur parole, la noble devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité, eût été bientôt remplacée par la fameuse maxime que M. Dupin lui-même a désavouée : Chacun chez soi, chacun pour soi. Heureusement le peuple a plus de cœur, de droiture, et de raison qu'on ne le croit généralement. Il ne s'est laissé duper ni par ces intrigants qui le flattent pour s'en faire un marchepied, ni par ses insensés qui, au lieu de le soigner et d'essayer de le guérir quand il souffre, ne savent que lui répéter : Regarde tes blessures, vois comme elles sont affreuses! ni enfin par ces bandits cosmopolites qui cherchent à l'entraîner dans tous les excès pour tirer un bénéfice personnel de la misère publique. Une faible minorité a succombé aux tentations dont on était parvenu à l'entourer en la trompant. L'immense majorité résiste et résistera toujours, à quelque épreuve qu'on la soumette, j'en ai la conviction. Calculez le nombre de ceux qui sont assez lâches pour se faire payer chaque jour un travail qu'ils ne font pas, qu'ils ne veulent pas faire; assez dépravés pour exiger, les armes à la main et la menace à la bouche, le reçu de sommes dues qu'ils se refusent à donner à leurs créanciers, alors même qu'ils pourraient s'acquitter de leur dette; assez égoïstes, assez peu chrétiens pour contraindre par la violence d'honnêtes étrangers à leur céder des places qu'ils sont, quant à eux, indignes et incapables de remplir; et puis, venez à l'Elysée national, comptez ceux qui, chaque jour, viennent offrir à la République des épargnes d'autant plus énormes que, pour les réaliser dans les circonstances actuelles, ils ont dû prendre sur leur nécessaire, et surtout examiner le contraste de leurs physiognomies : là, des yeux hagards, menaçants, des traits altérés, une démarche inquiète, des lèvres serrées; ici, au contraire, un regard limpide et gai, une physionomie respirant le calme et la bonté, une attitude noble et fière sans hauteur, une bouche souriante... Non, vertu, non, tu n'es pas seulement un nom!... (Extrait de l'Illustration.)

Chronique.

AVIS. — Demain dimanche, et à cause de la grande revue de la garde nationale et de l'armée, le Censeur ne paraîtra pas. Un supplément sera distribué si les événements le rendent nécessaire.

— Un ouvrier travaillant à la démolition du bastion 3, à la Croix-Rousse, est tombé hier d'une hauteur de trois mètres, et s'est fait de légères blessures au visage.

— Les causes qui devaient être appelées à l'audience du tribunal de commerce de Lyon du vendredi 28 avril ont toutes été renvoyées d'office au lundi 1^{er} mai, à cinq heures du soir. (Communiqué.)

— M. E. Arago est parti avant-hier pour Paris. M. Martin Bernard reste seul jusqu'à nouvel ordre.

— Le commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône a pris l'arrêté suivant :

« Nous commissaire, etc.,

« Vu notre arrêté, en date du 12 de ce mois, qui fixe au dimanche 30 avril les opérations du conseil spécial de recrutement, en ce qui concerne les jeunes gens inscrits sur la liste du tirage du 1^{er} canton de Lyon;

« Attendu que les membres militaires composant le conseil sont tenus d'assister à la revue indiquée précisément pour ce même jour par M. le général de division;

« Avons arrêté :

« Art. 1^{er}. Les opérations du conseil spécial de recrutement, siégeant à la Préfecture, qui étaient indiquées, pour le premier canton de Lyon, au dimanche 30 avril, sont remises au lendemain, lundi 1^{er} mai, à huit heures du matin.

« Art. 2. Les jeunes gens inscrits sur la liste du premier canton se tiendront pour suffisamment convoqués, par la seule publication du présent arrêté, pour ledit jour lundi 1^{er} mai, à sept heures du matin, à la Préfecture, lors même qu'ils auraient déjà reçu leur lettre d'avis pour dimanche.

« Art. 3. Le présent arrêté sera publié par les soins de M. le maire provisoire de la ville de Lyon. »

— Mardi, un petit groupe de femmes avinées, portant un drapeau, et l'une d'elles battant du tambour, a traversé les rues de Chalon en proférant des cris confus. Le silence et le dégoût des spectateurs, à défaut de la police, ont fait justice de cette pitoyable mascarade qui souillait les couleurs nationales. Ou l'attribue à un stupide pari.

Depuis quelques jours, nos soirées, habituellement paisibles,

Ces paroles sont d'un bon augure. Puisse l'union des intérêts commerciaux venir bientôt resserrer les liens politiques qui rattachent déjà les républiques de l'ancien monde et celle du nouveau!

La condition du pays continue d'être prospère : le 6 0/0 de Etats-Unis est au-dessus du pair, ainsi que les bons du trésor, qui se vendent de 104 1/2 à 102. Le trésor n'a encore émis aucune proposition pour le nouvel emprunt. Les réceptions de cotons dans les ports ont été considérables. Les exportations pour l'Angleterre et la France ont été lourdes. On pense que la récolte pourra donner 2,500,000 balles de coton; il est à croire que les planteurs pourront bien être forcés de garder une partie de leurs cotons jusqu'à ce que les affaires soient plus régulières en Europe.

Le Gérant responsable, M. MURAT.

Le nommé PIERRE DUCREUX, de Vaugneray, a disparu de la maison paternelle depuis quelques jours. Il est âgé de trente-trois ans, taille d'un mètre soixante-deux centimètres, cheveux et barbe rouges, front découvert. Il est un peu sourd.

Vêtements : Veste et pantalon en velours de coton noir, cravate noire, bottes, blouse bleue.

Les personnes qui pourraient en donner des renseignements sont priées de s'adresser à son père, à la Maison-Blanche, à Vaugneray (Rhône).

LA PATE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture n° 16, à Lyon.

RHUMES, Toux, catarrhes, gripes, toujours guéris par une seule boîte de **TABLETTES LARGÈRE** au LICHEN. — Prix : 1 f. 25 c. et 70 c. — Rue Saint-Polycarpe, 10; à la pharmacie des Célestins; Simon, à Vaise; Rigolot, à Saint-Etienne; Paquelin, à Chalon; Voituret, à Mâcon; Ravet, à Bourg.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 29 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	410					
prime d. 10						
Paris à Rouen.						
prime d. 10						
Avignon à Marseille						
prime d. 10						
Orléans à Vierzon.						
prime d. 10						
Chemin du Nord						
prime d. 10						
Paris à Lyon						
prime d. 10						
Mines de la Loire.	220					
prime d. 10						
RENTES. — 5 0/0, 68 75.						

Bourse de Paris du 27 avril 1848.

Les fonds ont éprouvé une nouvelle et forte hausse, et toujours par le résultat des élections. Le 5 0/0, ouvert à 47 50, est monté à 48, et a

fermé à 47 50, en hausse de 2 f. 50 c. sur le dernier cours d'hier. Le 5 0/0 a ouvert à 67 et a fermé à 69, en hausse de 4 f.

Les actions de la Banque ont ouvert à 1575; elles ont été faites à 1580, mais elles sont retombées, et elles ont fermé à 1490, en baisse de 10 f. Beaucoup d'affaires.

	1 ^{er} cours.	Dernier cours.
Trois pour cent français.	47 50	47
Quatre pour cent français.		
Quatre et demi pour cent.		
Cinq pour cent français.	67	69
Quatre et demi pour cent belge.		
Cinq pour cent belge (1842).		
Récépissé Rothschild.		
Cinq pour cent romain.	55	55 1/2
Cinq pour cent napolitain.	55 50	
Banque de France.		
Obligations de Paris.	1055	
Bons du Trésor.		

CHEMINS DE FER.

Saint-Germain.		
Versailles (rive droite).	120	115
Versailles (rive gauche).	110	105
Paris à Orléans.	580	590
Paris à Rouen.	425	410
Rouen au Havre.	205	
Avignon à Marseille.	255	215
Strasbourg à Bâle.	87 50	90
Orléans à Vierzon.	257 50	250
Orléans à Bordeaux.	400	398 75
Chemin du Nord.	570	560
Paris à Strasbourg.	355 75	356 25
Tours à Nantes.	545 75	542 50
Paris à Lyon.	510	505 75

FABRIQUE RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN. — MAGASIN PLACE DES TERREAUX, 19, PALAIS-DES-ARTS.

DORURE ET ARGENTURE SUR TOUS MÉTAUX. DESIR ET ARQUICHE.

Fabrique de Bronze, services de table, couverts en pakfong, articles divers pour limonadiers, maîtres d'hôtel et restaurateurs, argentés et dorés, imitant et remplaçant l'argenterie et le vermeil. — Equipements pour gardes nationaux. (7058)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Lingerie; à Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Chalon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (3745)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON. (3570)

Etude de M^e Galliot, avoué à Lyon, quai de Bondy, n° 162.

VENTE aux enchères publiques, devant le tribunal civil séant à Lyon, au Palais-de-Justice, place de Roanne, le samedi vingt mai 1848, à midi, d'une vaste et belle maison sise à Lyon, rue Bodin, n° 10, à l'angle de la rue Grognard, saisie au préjudice du sieur Louis Tonnerreux, fabricant d'étoffes de soie.

Cette maison est confinée à l'occident par la rue Bodin, au sud-ouest par la rue Grognard, et au nord-ouest par la maison Villermoz. Elle a six étages et trois magasins au rez-de-chaussée sur la rue Grognard et cinq étages et huit magasins sur la rue Bodin.

Elle sera vendue en deux lots séparés, avec enchère générale sur les deux lots réunis, laquelle sera préférée si elle excède ou égale seulement le montant des enchères partielles.

Le premier lot comprend la portion de la maison formant l'angle des rues Grognard et Bodin, ayant son entrée par une porte d'allée sur la rue Grognard.

Le deuxième lot comprend toutes les autres portions de la maison, depuis l'allée sur la rue Bodin, en se dirigeant au nord, jusqu'à la maison Villermoz.

Mises à prix :

— Premier lot : douze mille cinq cents francs ; ci 12,500 f.

Deuxième lot : douze mille cinq cents francs ; ci 12,500

Les deux lots réunis : vingt-cinq mille francs ; ci 25,000

Pour extrait : Signé GALLIOT, avoué.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Galliot, avoué poursuivant, ou au greffe du tribunal civil de Lyon, où le cahier des charges est déposé. (3593)

VENTE après décès d'un mobilier et trousseau d'homme dépendant de la succession de M. Joseph-Emmanuel Gros, décédé, représentant de commerce. Bureau, chaises, glaces, une montre, deux chaînes en or. Cinq pour cent en sus. (3594)

AVIS. Une bonne nourrice, ayant un lait de huit mois, demande à se placer. S'adresser quai Saint-Clair, n° 2, au concierge. (1930)

Etude de M^e Matrod, avoué à Lyon, rue de la Préfecture, n° 1.

VENTE en bloc aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de M^e Morand, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 13, de l'Hôtel des Façades, situé à Lyon, rue des Marronniers, saisi au préjudice du sieur François Philip.

L'adjudication aura lieu samedi 6 mai 1848, à midi.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Amy fils aîné, buraliste de voitures publiques, demeurant à Lyon, quai de Retz;

Lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de M^e Matrod, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue de la Préfecture, 1;

Contre le sieur François Philip, ci-devant hôtelier, demeurant à Lyon, hôtel des Façades, et actuellement sans profession, demeurant en la même ville, rue Gentil, 39;

En suite :

1° D'un procès-verbal de saisie-récolement dressé par Guillot, huissier, le vingt-deux décembre dernier, enregistré ;

2° D'une ordonnance de référé contradictoirement rendue entre les parties par M. le président du tribunal civil de Lyon, le onze avril courant mois, enregistré, expédiée et signifiée.

DÉSIGNATION DES OBJETS A VENDRE.

Les objets à vendre sont désignés et énumérés dans le procès-verbal de saisie-récolement ci-dessus énoncé, et qui a été transcrit pour cette partie dans le cahier des charges de la vente.

Ils consistent, notamment, en lits, placards, commodes, linge, nappes, serviettes, glaces, pendules, gravures, batterie de cuisine; en un mot, en tous les objets mobiliers généralement quelconques composant le matériel du fonds d'hôtel dit **hôtel des Façades**, servant à son exploitation, ensemble la clientèle et l'achalandage y attachés.

La vente aura lieu en bloc, sous les clauses et conditions du cahier des charges déposé en l'étude de M^e Morand, notaire à Lyon, aux enchères publiques et à l'extinction des feux, au profit du plus haut miseur et dernier enchérisseur, en l'étude et par le ministère dudit M^e Morand, sise à Lyon, rue Saint-Dominique, n° 14, le samedi six mai mil huit cent quarante-huit, sur la mise à prix de trois mille francs; ci 3,000 f.

Signé MATROD, avoué.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la Vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé; ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont la majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes.

Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c. pour cent à 55 ans.	12 fr. » c. pour cent à 70 ans.
9 51 — à 60	14 89 — 80
10 68 — à 75	

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. ED. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (3754)

DENTIFRICO QUININE

A BASE de QUININE et de MAGNÉSIE

Composées par PAUL GAGE, pharmacien à Paris

Dentifrices par excellence pour blanchir les dents, enlever le tartre et l'enduit muqueux qui les salissent, détruire le principe qui produit la carie, raffermir les gencives gonflées ou ramollies, purifier la mauvaise haleine et corriger l'odeur du cigare, en laissant à la place une fraîcheur et un parfum délicieux.

BOITES et FLACONS à 3 fr. et 4 fr. 50 c.; BRUSSES à 2 fr., garanties indispensables pour leur emploi. — A Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 15. — Dépôts à Lyon aux pharmacies Vernet, André et Lardet, et chez tous les parfumeurs et pharmaciens du département.

POUR LES MAUX DE DENTS.

M. GAGE compose le BAUME DE QUININE, qui enlève à l'instant les douleurs les plus aiguës causées par la carie. Ce Baume a une odeur agréable et fortifie les gencives au lieu d'ulcérer et d'infecter la bouche comme la Créosote. — Le flacon : 2 fr. Aux mêmes adresses. (7648)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE et FOUONÉ DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Morand, notaire, dépositaire du cahier des charges, et à M^e Matrod, avoué poursuivant. (3347)

Hauts-Fourneaux et Fonderies du Rhône et du Gier.

MM. les actionnaires de la Compagnie sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu le 10 mai prochain, à trois heures précises, dans les bureaux de la Compagnie, rue de Bourbon, n° 42. Ils sont invités à s'y rendre. (1931)

CAPSULES DE RAQUIN.

Elles sont approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE comme infiniment supérieures aux Capsules Mothes et à tous les autres remèdes, *quels qu'ils soient*, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents et chroniques, fleurs blanches, etc. — A Paris, rue Mignon, n° 2, et dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt à Lyon, chez MM. Tardet, place de la Préfecture, Malignon, rue Mercière, et à la pharmacie des Célestins. (3696)

PATE PECTORALE AU SALEP,

DE MICHEL, PHARMACIEN À TARARE, Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix : 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et C^{ie}, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515); et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon ph. à Vaise. (1405)

SIROP PHLENTÉRIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES, CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (352 8)

A LOUER de suite. — UNE JOLIE MAISON

de CAMPAGNE, située à un kilomètre de Mâcon. Cette maison renferme deux étages contenant cuisine, salle à manger, et plusieurs chambres; elle est desservie par une cour, avec écurie, fenil, remise et puits d'eau excellente. Un jardin d'arbres à fruits y est attenant. Rapprochée de la grande route, ayant devant elle la Saône et le chemin de fer, par sa position dominant Mâcon et ses environs, elle présente le point de vue le plus agréable. — S'adresser à M. Artru, à Mâcon. (2692)

LA PRÉSERVATION PERSONNELLE. 24^e édition, traduction française, avec 25 figures coloriées. — Prix : 5 f. sans enveloppe.

Traité médical sur les infirmités de la jeunesse et de l'âge mûr, provenant de la contagion et des habitudes vicieuses qui tendent à détruire tous les attributs de la virilité. — Traité sur le mariage, ses secrets et ses désordres, sur les maladies des organes de la génération, avec 25 figures représentant ces organes à l'état sain et malade, et les déplorables effets produits sur eux par l'onanisme et les excès, avec les observations pratiques sur la stérilité, l'impuissance prématée, la débilité, l'onanisme, la syphilis, le resserrement, les maladies nerveuses, la gastrite, l'hydropneumonie, la folie, etc.; par le docteur S. LAMERT, médecin consultant, 9, Bedford street, Bedford square, à Londres, membre de l'Université d'Edimbourg, de la société médicale de Londres, licencié du collège des pharmaciens, etc.

Cet habile et curieux ouvrage, dont trente mille exemplaires ont été vendus en peu de temps, devrait se trouver dans toutes les mains; c'est le guide le plus sûr pour le rétablissement de la constitution et de la virilité. S'adresser chez Guilbert, libraire, rue Lafont. (3850)

MAISON DE CAMPAGNE à louer de suite, en totalité ou en partie, avec jardin et promenade dans un vaste clos, située à Vaise, du côté de Gorge-de-Loup, vieille route du Bourbonnais, n° 15 et 17. — S'y adresser pour la visiter, et pour la location, à M^e Laval, notaire à Lyon, rue Saint-Pierre, n° 10. (6563)

ATELIER NATIONAL

Pour la fabrication de l'équipement de la garde nationale; ceinturons, cartouchières et autres. Cours Bourbon, n° 4, près le pont Morand, aux Brotteaux. (1912)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, Rue de la Poulallerie, 19.